

CAP FINISTÈRE

PENN AR BED



Dispensé de timbrage BREST CTC

Eau : la Bretagne sur le bon chemin

Pour sa dixième édition, le Carrefour de la gestion locale de l'eau de Rennes a confirmé son rayonnement national et son caractère incontournable, a indiqué Gérard Mével, vice-président du Conseil régional en charge de la politique de l'eau, lors de son discours de clôture.

Ce fut aussi pour l'élu du Finistère l'occasion de faire le point sur la politique de l'eau de la Région et de mettre en exergue certaines communes exemplaires dans la lutte pour la reconquête de la qualité de l'eau en Bretagne.

"Conformément aux objectifs de la directive cadre européenne sur l'eau, nous voulons obtenir un bon état écologique des eaux et des milieux aquatiques en 2015. Pour y parvenir, nous nous sommes dotés des outils nécessaires", explique Gérard Mével.

Dès la victoire de Jean-Yves Le Drian, en 2004, la majorité régionale a fait preuve de volontarisme sur cette question, allant même jusqu'à demander, de manière expérimentale, le transfert des compétences de l'État dans le domaine de l'eau. Malgré le refus exprimé par le gouvernement, le Conseil régional s'est fixé des objectifs ambitieux. "Mais il faut que tous les acteurs assument leurs responsabilités", prévient le vice-président en charge du dossier de l'eau, "y compris l'État qui doit exercer son pouvoir de réglementation".

En 2006, le Conseil régional a adopté ses orientations stratégiques. Après une période transitoire d'adaptation en 2007, 2008 fut la première année de mise en œuvre opérationnelle de la politique de l'eau. "Nous avons signé, avec nos partenaires, 11 contrats de SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau) et 40 contrats de bassins versants qui s'intègrent dans nos orientations stratégiques", se félicite Gérard Mével.

SUITE PAGE 2

**CAP
FINISTÈRE**

 26 B, rue Aristide-Briand
29000 QUIMPER

DÉPOSÉ LE 19/02/2009


**PRESSE
URGENTE**
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Une décision précipitée

Tous les ans, en début d'année, Nicolas Sarkozy supprime un impôt et laisse le soin aux parlementaires de trouver de nouvelles recettes.

L'an dernier, il le fit pour la publicité sur la télévision de service public ; cette année, il a récidivé avec la taxe professionnelle (TP). Encore une fois sans indiquer précisément de quelle manière ce manque à gagner pour les collectivités locales sera compensé.

Cette annonce a été vivement critiquée par les associations représentatives des collectivités locales. En effet, il est difficile de suivre le raisonnement du président de la République. L'annonce de la suppression de la TP a été présentée comme une arme anti-délocalisation : les groupes automobiles français s'engagent à ne pas construire les voitures qu'ils vendent en France hors

du territoire national et, en échange, ils n'ont plus de TP à payer à Rennes, Sochaux ou Cléon.



Bernard Poignant

Et les autres entreprises ? En quoi la suppression de la TP pourra-t-elle empêcher des délocalisations d'hypermarchés ou d'hôtels par exemple, s'interrogeait Bernard Poignant, au lendemain de l'intervention présidentielle. "Où iront les sommes de la TP ? Dans des investissements ? Des augmentations de salaires ou des dividendes des actionnaires ? ", se demandait le maire de Quimper.

Mais, surtout, comment les collectivités locales peuvent-elles préparer leurs budgets avec une incertitude

SUITE PAGE 2

EN CLAIR !

L'adhésion de la France au commandement intégré de l'OTAN n'est pas une décision anodine.

La France a préservé, depuis 40 ans, une position particulière sur la scène internationale, alliée des États-Unis mais pas alignée, lui conférant un rôle singulier dans le dialogue multilatéral et la préservation de la Paix. Nicolas Sarkozy voudrait revenir sur cette spécificité sans condition. Pour quelles raisons ? Nul ne le sait. Pourtant, 60 ans après sa création, nous sommes en droit de nous demander à quoi sert l'OTAN ? Qui la dirige ? Quel est son périmètre d'action ? Quels types d'actions compte-t-elle engager ? Contre qui ? En rejoignant l'OTAN, Nicolas Sarkozy porterait un grave coup à l'Europe de la défense qui devait pourtant être sa priorité en tant que président de l'Union. Avant toute décision précipitée, le gouvernement doit organiser un débat parlementaire suivi d'un vote sur cette question.

Eau : la Bretagne sur le bon chemin (suite)

Depuis 2004, le Conseil régional de Bretagne s'est doté des outils nécessaires à la reconquête de la qualité de l'eau

*** "Le financement de la Région est conditionné au respect des orientations stratégiques adoptées, à une très large majorité, par le Conseil régional", précise Gérard Mével. D'abord, le cadre d'intervention est territorialisé, basé sur les SAGE. Il s'agit d'outils de planification, de coordination, qui doivent prendre en compte les enjeux spécifiques des territoires, mettre en évidence la complémentarité des mesures obligatoires



Gérard Mével : "Monsieur eau" en Bretagne

dictées par l'État et des mesures incitatives. Enfin, ils doivent mettre en œuvre une vraie solidarité entre l'amont et l'aval, de la source à la mer. Orientations fondées également sur des "projets eau", multi thématiques, multi acteurs, et sur une gestion intégrée prenant en compte les aspects qualitatifs et quantitatifs.

Mais la politique de l'eau en elle-même n'est pas suffisante. Elle doit également faire intervenir les politiques agricoles, maritimes et de recherche. "Cette notion de transversalité est fondamentale", insiste le vice-président de la Région.

Tout comme le suivi et l'évaluation des politiques de manière à les modifier si le besoin s'en fait sentir.

Plusieurs communes de Bretagne ont été distinguées par le Conseil régional, à l'occasion du Carrefour de la gestion locale de l'eau, dont celle de Daoulas dans le Finistère, pour leur action en faveur de la reconquête de la qualité de l'eau, en particulier pour la recherche de solutions alternatives aux pesticides. "Cela ne veut pas dire que les autres n'agissent pas pour réduire l'usage des herbicides", prévient Gérard Mével. "Simplement, la suppression totale des traitements chimiques demande du temps. La plupart des autres collectivités se sont engagées dans cette voie et recevront dans les prochaines années le trophée «zéro phyto»".

D'ailleurs, l'exemple de Daoulas illustre ce travail de longue haleine puisque la com-

mune s'est engagée dans ce dossier il y a déjà deux mandats. Dès 2002, le conseil municipal décide de réduire l'usage des produits phytosanitaires. "Nous avons commencé, avec le syndicat de bassin de l'Élorn, par délimiter les zones sensibles dans lesquelles il n'était plus question d'utiliser des pesticides", rappelle le maire Jean-Claude Le Tyrant.

En 2003, la commune a signé un plan de désherbage dans lequel elle s'engage à traiter manuellement ou mécaniquement les zones sensibles.

Deux ans plus tard, le conseil municipal décide de proscrire totalement l'usage de produits phytosanitaires. Il fait l'acquisition d'une balayeuse mécanique.

La distinction obtenue à Rennes ne marque pas la fin des efforts de Daoulas en matière de protection de l'eau. "Nous cherchons maintenant des produits bio pour le désherbage", explique Jean-Claude Le Tyrant et, surtout, la municipalité veut maintenant convaincre les habitants de suivre l'exemple des services techniques de la mairie.

La remise du prix «zéro phyto», symbolisé par un trèfle vert, constitue un moment fort du Carrefour de la gestion locale de l'eau qui a permis à 4 000 participants de débattre et de s'informer. L'an dernier, le conseil scientifique de l'environnement en Bretagne avait focalisé ses interventions sur le phosphore. Cette année, les communications portaient sur la morphologie des cours d'eau.

La reconquête de la qualité de l'eau en Bretagne était un des engagements fort de la liste menée par Jean-Yves Le Drian en 2004. Après des années où les actions volontaires se sont montrées très utiles, mais d'une efficacité limitée, la Bretagne se devait de jouer un rôle moteur même si l'eau n'est pas une compétence régionale. Elle l'a fait en associant tous les acteurs de l'eau et en se dotant des outils nécessaires. Il y a encore cinq ans, la détérioration des cours d'eau et des nappes semblait inexorable. Aujourd'hui, c'est l'optimisme qui prévaut.



«Zéro phyto» à Daoulas

Une décision précipitée (suite)



Jean-Luc Polard : 45 M€ de TP pour BMO

*** aussi grande concernant leurs recettes. Pour le Conseil général du Finistère cela représente 100 millions d'euros. "Pour Quimper Communauté, le manque à gagner se monte à 24 millions d'euros", précise Bernard Poignant.

"Pour Brest métropole océane, la TP est notre principale ressource", confirme son vice-président chargé des finances, Jean-Luc Polard. "En 2009, elle s'élève à 45 millions d'euros. Il faut comparer cette somme à notre budget d'investissements qui s'élève, hors tramway financé par le versement transport, à 52 millions d'euros".

Il faut surseoir à cette décision

Tout le paradoxe de la décision de Nicolas Sarkozy réside là : au moment où la situation économique exige de lourds investissements, il plonge les collectivités locales dans l'incertitude, ne leur donnant aucune

piste pour compenser la suppression de la TP. Or, les collectivités locales représentent 75 % des investissements publics.

Il s'agit, en outre, d'une nouvelle attaque contre l'autonomie fiscale des collectivités.

Toutes les associations d'élus l'ont souligné : c'est une réforme globale de la fiscalité locale qui doit être engagée. En tout état de cause, si la taxe professionnelle devait être supprimée, elle devrait être remplacée par une ressource qui respecte leur autonomie fiscale, qui maintienne un lien fiscal entre les entreprises et leur territoire car, la justice fiscale, c'est l'équilibre entre l'impôt sur les ménages et l'impôt sur les entreprises, et qui soit en cohérence avec l'ensemble des réformes territoriales et fiscales.

Pour l'Assemblée des départements de France, Claudy Lebreton demande "instamment au président de la République de surseoir à cette décision tant qu'il n'y aura pas de véritable négociation avec l'ensemble des associations nationales d'élus sur la réforme fiscale".

Les socialistes bretons parlent d'une seule voix

Les socialistes des quatre fédérations bretonnes se sont retrouvés, le 8 février à Pontivy, pour mettre en place le nouveau bureau du BREIS, l'union régionale de Bretagne.

Bernard Poignant a été réélu président, Ronan Kerdraon (22), secrétaire général, et Jean-Claude Lessard, trésorier. "Il convient de noter que tous les délégués du Finistère, élus sur la base des motions au congrès de Carhaix, étaient présents", se félicite le premier secrétaire fédéral, Marc Coatanéa.

Cette rencontre a permis aux socialistes bretons de parler d'une seule voix pour la préparation des élections européennes. Marc Coatanéa, membre du Bureau national, a rappelé les engagements pris par Martine Aubry pour l'élaboration de nos listes. "Nous devons avoir en tête plusieurs critères comme le renouvellement, le non-cumul des mandats et la mise en avant de la diversité, pour le choix de nos candidats", a résumé le Premier secrétaire fédéral du Finistère.

La Bretagne a déjà été bien représentée au Parlement européen. C'est pourquoi, le



Les européennes et les régionales au centre des discussions du BREIS

BREIS ne revendique pas la tête de liste dans la circonscription du grand Ouest qui comprend la Bretagne, les Pays de la Loire et Poitou-Charentes. Cependant, "notre région doit avoir un représentant parmi les candidats éligibles", estiment Marc Coatanéa et Bernard Poignant.

Pour les élections régionales, Jean-Yves Le Drian a apporté quelques précisions quant au calendrier. Le bilan de mandat pourrait intervenir au mois de juin. L'automne 2009 serait consacré à la préparation du programme et la campagne pourrait démarrer au mois de janvier 2010.

LIBREMENT DIT... LIBREMENT DIT... LIBREMENT DIT... LIBREMENT



Vers les élections européennes ?

Avec
Erol Kulahci

Erol Kulahci, chercheur à l'Université libre de Bruxelles, vient de publier "La social-démocratie et le chômage", paru aux Éditions de l'Université de Bruxelles, 205 pages.

Cap Finistère : Existe-t-il d'autres partis européens à côté du PSE ?

Erol Kulahci : Il faut distinguer deux périodes. Avant et après 2003, date à laquelle fut adopté par les institutions européennes le règlement sur le statut de parti politique européen qui implique à la fois une reconnaissance officielle mais aussi un cofinancement substantiel. Avant 2003, il n'existait que cinq partis européens : le PSE, le PPE (chrétiens-démocrates) les Verts, les libéraux démocrates et, dans une moindre mesure, les régionalistes. Depuis 2003, d'autres partis ont vu le jour comme les centristes du Parti Démocrate Européen (qui ont anti-

cipé l'adoption du règlement), les communistes du Parti de la Gauche Européenne ou les eurosceptiques de l'UED.

Il me semble que ces nouveaux venus sur la scène politique européenne ne sont pas encore au même niveau de maturité que les premiers. Pour le moment, les "vrais" partis européens sont le PSE, le PPE, les libéraux démocrates et les Verts.

Cap Finistère : Sur une question comme celle de l'emploi, quel rôle peut jouer le PSE ?

Erol Kulahci : Depuis longtemps, le PSE met la question de l'emploi au premier plan des priorités. Il a imposé qu'elle apparaisse dans le traité d'Amsterdam (1997) et il a soutenu la stratégie de Lisbonne (2000). Le président Poul Rasmussen, assisté par le secrétaire général du PSE, Philip Cordery, insiste beaucoup sur cet enjeu. D'abord, en demandant une coordination des politiques des États membres de manière à stimuler les inves-

tissements dans des activités créatrices d'emplois, comme la croissance verte. Mais aussi, en exigeant de l'Union européenne qu'elle s'implique davantage dans la relance de la croissance.

Cap Finistère : Pensez-vous que les élections de juin prochain auront une vraie dimension européenne ou resteront-elles nationales ?

Erol Kulahci : Attendons de voir comment se développe la campagne. Il me semble tout de même que pour les partis nationaux, les élections européennes n'ont pas la même importance que les élections législatives. Cette vision est renforcée par l'inquiétante faiblesse de la participation des électeurs aux élections européennes. Mais aussi par la manière dont les médias relatent, ou non, les enjeux de ces élections. Le risque est la "nationalisation" des élections européennes.

On peut cependant, cette année, assister à une évolution sensible. On sent, au moins dans les textes et les discours, une volonté, notamment de la part de Paul Rasmussen, de se démarquer du PPE et de placer le débat sur des enjeux vraiment européens.

Rendez-vous

21 février

14 h 30 : Gilles Bon-Maury, président national de HES, présente son livre "Lesbiennes, gays, trans : bi aimable clientèle", au local du PS à Brest, 13, rue de Portzmoguer.

23 février

18 h 30 : Conseil fédéral, au local du PS à Brest.

4 mars

18 h 00 : Réunion-débat sur les origines de la crise et le plan de relance du PS, à la Maison du Peuple à Brest.

5 mars

18 h 30 : Secrétariat fédéral, au siège de la Fédération à Quimper, 26 B, rue Aristide-Briand.

12 mars

Votes pour la liste aux européennes et pour les délégués de circonscription.

Couverture internet haut-débit en Finistère

L'UESR (Union des élus socialistes et républicains) du Finistère organise, le 28 février, de 10 h 00 à midi, une réunion-débat sur le haut-débit, à l'espace François-Mitterrand de Pont de Buis.

François MARC, sénateur et vice-président du Conseil général en charge du développement des infrastructures et usages du numérique, et Olivier BOISSEAU, vice-président de Quimper Communauté chargé de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, présenteront le programme d'action du Conseil

général du Finistère ainsi que l'action et les financements de la Région Bretagne et les stratégies des intercommunalités en matière de haut-débit.

Assemblées générales de circonscription

Les assemblées générales de présentation des candidats au poste de délégués de circonscription se dérouleront dans la semaine du 23 au 27 février.

1^{ère} circonscription : Jeudi 26 février, à 20 h 30, au siège de la Fédération à Quimper.

2^e circonscription : Jeudi 26 février, à 20 h 00, au local du PS à Brest.

3^e circonscription : Mercredi 25 février, à 20 h 30, à Saint-Renan, salle des Pierres Noires.

4^e circonscription : Jeudi 26 février, à 20 h 00, à la Salle Ty An Oll de Plourin.

5^e circonscription : Jeudi 26 février, à 20 h 00, salle place Lyautey (près du cinéma) à Landivisiau.

6^e circonscription : Mercredi 25 février, à 20 h 00, à Châteaulin, au local du PS.

7^e circonscription : Mardi 24 février, à 20 h 30, au Foyer communal de Plozévet.

8^e circonscription : Vendredi 27 février, à 18 h 00, au centre culturel de Rosporden.

Annonces légales & judiciaires

MESMEILLEN
Société Civile Immobilière
au capital de 914,69 euros
Route de la Plage, La Gare
29430 TRÉFLEZ
339 348 443 RCS BREST

Des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 janvier 2009, il résulte la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention :

Gérant : Monsieur Jean-Paul ANSON-NEUR, demeurant Route de la Plage, lieu-dit La Gare, 29430 TRÉFLEZ.

Nouvelle mention :

Gérant : Monsieur Jean-Claude ANSON-NEUR, demeurant 16, La Gare, 29430 TRÉFLEZ.

Pour avis.

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à responsabilité limitée.

Dénomination :
BATTERIES GLOBAL SERVICES
sous le sigle **BGS**

Siège social : 6b, rue de l'Élorn - 29400 LANDIVISIAU.

Objet : Achat vente de produits et services pour la maintenance de batteries industrielles.

Durée : 99 ans.

Capital : 5 000 euros

Gérant : M. BOYER Gérémy, demeurant 6b, rue de l'Élorn - 29400 LANDIVISIAU.

Immatriculation au RCS de BREST.

Pour avis.

SELARL Jean-Marc BERROU
Avocat
59, rue Louis-Pasteur
29200 BREST
Tél. 02 98 44 04 16 - Fax 02 98 44 09 24

CESSION DE DROIT AU BAIL

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à BREST du 4 février 2009, enregistré au Service des Impôts des Entreprises de BREST PONANT, le 6 février 2009, bordereau n° 2009/167 case n° 11, la Société P.G., Société à Responsabilité Limitée au capital de 7 622,45 €, ayant son siège social à BREST (29200) - 40, rue Jean-Macé, immatriculée au R.C.S. de BREST sous le numéro 327 954 970, a cédé à la Société GROUPE MARMARA S.A.S., Société par actions simplifiée au capital de 4 200 000 €, ayant son siège social à PARIS (75009) - 81, rue Saint-Lazare, immatriculée au R.C.S. de PARIS sous le numéro 318 043 304, le droit au bail des locaux sis à BREST (29200) - 40, rue Jean-Macé, moyennant le prix de 70 000 €.

L'entrée en jouissance a été fixée au 4 février 2009.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, au cabinet de Maître Jean-Marc BERROU, à BREST (29200) - 59, rue Louis-Pasteur.

Pour unique insertion.

ODET DISTRIBUTION

Société Anonyme
au capital de 153 000 euros
Siège social : Lannechuen
29510 BRIEC DE L'ODET
377 280 995 RCS QUIMPER

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 décembre 2008 a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de location de véhicules et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis

Le Conseil d'Administration.

GIE MOBIL'IMPACT BREST
Groupement d'Intérêt Économique
1, rue Commandant Yves Mindren
29200 BREST
480 918 713 RCS BREST

DISSOLUTION

Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 octobre 2008, il a été prononcé la dissolution anticipée du Groupement à compter de cette même date et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel en conformité des dispositions statutaires et des articles L.237-1 et suivants du Code de Commerce. Il a été nommé en qualité de liquidateur, Monsieur Jean-Paul MOURRAIN, demeurant à PLABENNEC (29860) - 21, rue de l'Aber, et il lui a été conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif. Le siège de la liquidation est fixé 1, rue Commandant Yves Mindren - 29200 BREST, où la correspondance devra être adressée ou notifiée, le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation étant effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de BREST.

LIQUIDATION

Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 novembre 2008, et après avoir entendu le rapport du liquidateur, la collectivité des associés a approuvé les comptes de la liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation, dont la personne morale a cessé d'exister à compter du jour même. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de BREST.

Pour avis
Le Liquidateur.

Ce numéro a été tiré à
4 900 exemplaires

S'abonner :

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

Abonnement Réabonnement

Abonnement pour 1 an : 15 €

Abonnement de soutien :
à partir de 20 €

Chèque à l'ordre de :
Fédération du Finistère
du Parti Socialiste.